

REGLEMENT DU JEU « 100% gagnant » - JUMPING DE BORDEAUX 2024

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

Le Pôle de Compétitivité Filière Équine (PÔLE HIPPOLIA), Association Loi 1901, enregistrée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 422808949, dont le siège social est basé à la Maison du cheval, Campus EffiScience, Bât. Erable. 8 rue Léopold Sedar Senghor 14460 COLOMBELLES organise un jeu « 100% gagnant » sur le jumping de Bordeaux 2024

Ce jeu se déroulera du 1 au 4 février 2024 compris, sur le salon.

- Pôle Hippolia est désigné également ci-après comme : « l'Organisateur, les Organisations ».
- Le « Participant » au jeu est désigné également ci-après comme « le Participant, le Joueur »
- Les « Gagnants » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « les Gagnants ».

Article 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques visiteurs du salon du cheval de Bordeaux, se présentant sur le stand Pole Hippolia, et disposant d'une adresse mail valide. Ne peuvent toutefois participer les salariés du Pôle Hippolia ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation et/ou à la gestion du jeu.

Le Pôle Hippolia se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de l'ensemble de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots. Chaque Participant n'a le droit de souscrire qu'une seule fois. En cas de souscriptions multiples, le Pôle Hippolia se réserve le droit de ne pas délivrer de Pass Hippolia.

En tout état de cause, toute indication d'identité, d'adresse email incomplète, fautive, usurpée et/ou erronée, entraîne l'exclusion immédiate du participant concerné.

Tout participant qui essaie d'intervenir sur le système informatique du jeu, de quelque manière que ce soit, notamment pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du jeu.

En participant au jeu, le participant reconnaît et déclare avoir pris connaissance du présent règlement dans son intégralité, et accepte de s'y conformer.

Pour participer à ce jeu, les joueurs tournent une roue de la fortune sur le stand du Pôle Hippolia. La flèche décidera de façon aléatoire le lot du participant.

Article 3 - Dates du jeu

- Date de début du jeu : 01/02/2024 à 09 :30
- Date de fin du jeu : 04/02/2024 à 18 :40

Article 4 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations :

Les lots, offerts par le PÔLE HIPPOLIA, grâce à la roue de la fortune sont constitués :

- Un Pass Hippolia + 1 tote bag
- Un Pass Hippolia
- Un Pass Hippolia + 1 stylo
- Un Pass Hippolia
- Un Pass Hippolia

Un nombre de lots est limité par jour.

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le PÔLE HIPPOLIA se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Le Pass Hippolia permet d'avoir des réductions chez les entreprises ci-dessous :

- **VITECURE** : Kit de bienvenue (affiche, flyer, vidéo explicative personnalisée, badge NFC, publications...)
- **MARPEZIA** : 10% de réduction
- **Label Equures** : 1h d'accompagnement pour remplir l'autodiagnostic du label EquuRES
- **EKIN** : 1 soin pour le cuir offert pour tout achat d'un montant supérieur à 20 euros
- **KELPY**: 1 échantillon offert d'huile de massage de 3 ml dès 30 € d'achat
- **THERMEQUIN** : 10% de réduction
- **EQUIDARMOR-SEOA VETERINAIRE** : 15% DE REMISE sur tous les produits achetés ou commandés sur le stand
- **NELLUMBO** : 5% de remise + 1 goodies offert dès 45€ d'achat
- **ARAVOLTE** : 5% de réduction sur les chaussettes anatomiques Aravolte.
- **OSKKIO** : Offres salon sur tous les produits de la marque (tarif avantageux sur précommande + paiement en 8 fois sans frais) + 1 goodies offert pour tout achat
- **MYVER SELLERIE** : 5% de réduction
- **HAPPY CRACKERS** : 10% dès 60 € d'achat
- **HORSE MASTER** : 5% de réduction
- **DEVOUCOUX** : Goodies (Portes clés et tours de cou)
- **HORSE STOP (ENDURABOIS)** : 5% de réduction
- **HORSE PILOT** : 1 goodies offert pour tout achat d'un montant de 150euros minimum
- **I-BRIDE** : -20 euros de réduction pour tout mors acheté (ne s'applique pas au tapis et accessoire ibride)
- **IFCE** : objets de représentation
- **EQUI'TRANSM'ETRE** : 5% à 10% de réduction
- **EQUIP'HORSE** : -15% sur TOUT* (*Voir conditions sur le stand)

Le Pôle Hippolia ne saurait être tenu responsable en cas de changement d'offre ou d'arrêt de leur participation à l'offre, de la part des entreprises partenaires du pass Hippolia.

Article 5 - Données nominatives et personnelles

Du seul fait de leur participation, les Joueurs autorisent par avance, les Organismes à utiliser librement, à des fins publicitaires ou promotionnelles, quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci.

Les données à caractère personnel recueillies concernant les joueurs sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et aux Partenaires et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Article 6 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 7 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 8 - Dépôt du règlement

Depuis la loi du 21 décembre 2014, le dépôt du règlement de jeu-concours auprès d'un huissier n'est plus obligatoire.

Fait à Colombelles, le 19/01/2024

Signé électroniquement par Camille LOZHIC, Directrice Pôle Hippolia